

DIMANCHE 2 AVRIL 2023 - BOL D'AIR DE PRINTEMPS 12^e édition

Les participantss'engageront à respecter les mesures sanitaires en vigueur au 2 avril 2023.

Lieu de départ et arrivée : SAVIGNY-LE-SEC, stade municipal (15 km nord de Dijon)

PARKING ASSURÉ - Accueil à partir de 7 h 30.

Départs de 8 h 00 à 9 h 00 - Clôture de l'organisation à 14 h 00.

Randonnées VTT et Gravel ouvertes à toutes et à tous, casque obligatoire.

Moins de 16 ans, accompagné d'un adulte + autorisation parentale.

Moins de 18 ans, autorisation parentale.

PARCOURS ET DÉNIVELÉS

NOUVEAUX TRACÉS 2023 :

3 circuits VTT : Randonneur 20 km, 309 m D+

Sportif 32 km, 584 m D+

Expert 39 km, 740 m D+

3 circuits Gravel* : 41 km, 513 m D+,

71 km, 962 m D+

88 km, 1221 m D+

TARIFS INSCRIPTIONS

Inscriptions : Internet sur <https://www.cyclos-rando-dijon.fr>
jusqu'au samedi 1^{er} avril, à minuit.

Et aussi au départ à partir de 7 h 30

Adultes licenciés FFCT : **7,00 €**

Adultes non-licenciés : **9,00 €**

Moins de 18 ans FFCT : **gratuit**

Moins de 18 ans non-licenciés : **5,00 €**



SERVICES ET PRESTATIONS

VTT : parcours fléchés et balisés - * **Gravel :** non balisés, téléchargement indispensable des traces GPX pour le guidage par GPS, sur le site <https://www.cyclos-rando-dijon.fr/> lors de la préinscription et à partir du lundi 27 mars pour les traces VTT ; au départ de la randonnée (pensez à apporter votre câble de communication GPS). Point de ravitaillement (sauf 20 km VTT, dotation au départ). Pot amical offert à l'arrivée à tous les participants

CONTACTS - RENSEIGNEMENTS

Contact organisation : 07 71 69 76 57.

RÈGLEMENT

◆ **LE BOL D'AIR VTT et Gravel** est une randonnée et non une compétition, elle est ouverte à tout possesseur de cycle vtt ou gravel et ayant un minimum de condition physique.

◆ Le port du casque est obligatoire.

◆ Tous les mineurs doivent fournir une autorisation parentale et les enfants de moins de 16 ans seront accompagnés par un adulte participant.

◆ L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile.

◆ Les heures de fermeture des contrôles seront définies par l'organisation qui dégage toute responsabilité après la fermeture des parcours.

◆ **Tout participant s'engage à respecter le Code de la route.** Il sera responsable des accidents dont il pourrait être l'auteur.

◆ **Tout participant s'engage à respecter les sites traversés** et à jeter ses déchets d'emballages dans les poubelles des points de ravitaillement.

◆ Les participants s'engagent à ne pas quitter le parcours, sauf en cas d'abandon, qu'ils devront alors signaler aux organisateurs.

◆ Les participants s'engagent à utiliser un vélo en parfait état mécanique. Nécessaire réparation souhaité.

◆ Les VTT à assistance électrique sont acceptés suivant charte FFCT

◆ Toute personne est responsable de son matériel, en cas de vol, perte ou accident, la responsabilité des CYCLOS RANDONNEURS DIJONNAIS ne pourra être engagée.

◆ La participation à cette randonnée implique l'acceptation sans restriction du présent règlement.